

# Le coup de pouce au smic va-t-il détruire des emplois ?

par [Eric Heyer](#) et [Mathieu Plane](#)

Le 26 juin, le gouvernement Ayrault a annoncé une hausse du SMIC de 2 %. Cette augmentation discrétionnaire, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, n'est pas un coup de pouce permanent de 2 % car il intègre en partie un à-valoir sur la prochaine hausse légale prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Avec une revalorisation automatique prévue à 1,4 % en janvier 2013, le coup de pouce permanent serait donc de 0,6 %. [Dans une note détaillée de l'OFCE \(n°22 du 17 juillet 2012\)](#), nous montrons qu'un coup de pouce permanent de 0,6 % détruirait finalement très peu d'emplois (1 400 postes) mais augmenterait légèrement le déficit public de 0,01 point de PIB.

Le financement de cette mesure entraînerait des pertes d'emplois supplémentaires : selon le mode de financement retenu, les pertes d'emplois seraient finalement comprises entre 1 900 et 2 800 postes (tableau 1).

**Tableau 1. Impact à 1 an d'un coup de pouce de 0,6 %**

	Non financé	Financé par...		
		... une hausse de TVA	... une hausse de l'IRPP	...une baisse des dépenses publiques
<b>Emploi total</b> <i>(en milliers)</i>	-1,4	-2,6	-1,9	-2,8
<b>Solde des APU</b> <i>(en pts de PIB)</i>	-0,01	0,00	0,00	0,00

Source : OFCE, calculs emod.fr

## ***Des effets complexes sur le coût du travail...***

Le SMIC, à l'instar des autres salaires, a un statut ambivalent : il peut être considéré comme une variable de

demande si l'on se place du côté des salariés mais constitue une variable d'offre pour l'entrepreneur. Par conséquent, une hausse du SMIC correspond à un choc de demande favorable pour les salariés et à un choc d'offre défavorable pour les chefs d'entreprise hors effet allègement de charges.

Dans un contexte de faible diffusion[\[1\]](#), ces deux effets de sens inverse ne se compensent pas :

1. l'aspect « soutien de la demande » se limite aux seuls salariés proches du SMIC. Ceux-ci ont certes une propension marginale à consommer forte – le taux d'épargne n'augmente pas avec cette mesure – mais le nombre restreint de bénéficiaires limite les effets sur la consommation des ménages au niveau macroéconomique. Le supplément de revenu lié à cette augmentation du SMIC générerait 6 900 emplois ;
2. L'aspect « hausse du coût du travail » est fortement destructeur d'emplois : l'élasticité de l'emploi au coût du travail étant décroissante[\[2\]](#) avec le salaire, la faible diffusion du SMIC sur les autres salaires augmentera peu le coût du travail au niveau macroéconomique mais, étant concentrée sur les bas salaires, l'élasticité moyenne sera forte (0,9). La hausse du coût du travail liée à la hausse du SMIC détruirait 26 000 emplois

Au total, selon notre simulation, une hausse de 0,6 % du SMIC, hors effet liés aux baisses de charges, entraînerait une destruction de 8 700 emplois au cours de la première année (tableau 2). Ce résultat, intermédiaire, se situe dans la fourchette basse de celui observé par [Francis Kramartz](#) qui l'évalue entre 15 000 et 25 000 postes détruits pour une hausse du SMIC de 1% (soit entre 9 000 et 15 000 pour un coup de pouce de 0,6 %).

Mais cette estimation ne prend pas en compte les baisses de charges supplémentaires liées à la hausse du SMIC et à sa

diffusion sur les autres salaires. Les salaires n'étant pas indexés sur le SMIC, un coup de pouce ne se répercute donc pas automatiquement sur la grille des salaires. Des travaux récents réalisés sur le sujet[3] et dont une synthèse est présentée dans [le rapport du groupe d'experts sur le SMIC de décembre 2011](#), concluent à une faible diffusion du SMIC. Selon notre estimation, une hausse de 1 % du SMIC entraînerait une hausse moyenne des salaires de l'ensemble du secteur marchand de seulement 0,1 %. Or, les allègements de charges liés à la hausse du SMIC sont d'autant plus forts que la diffusion est faible. Plus la baisse du salaire relatif (en pourcentage du SMIC) est importante, plus le taux moyen d'allègement de charges augmente en raison du profil dégressif des allègements de cotisations sociales patronales.

Une augmentation du SMIC de 0,6 % entraîne *ex ante* une hausse du coût du travail de 0,4 % pour le 1<sup>er</sup> décile de salaire mais une baisse de 0,2 % pour le 2<sup>e</sup> décile et une diminution de 0,1 % pour les salaires allant du 3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> décile. Au-delà du 6<sup>e</sup> décile, les effets sur le coût du travail sont nuls. Par ce mécanisme, pour les salaires compris entre le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> décile, l'augmentation des allègements de charges serait supérieure au supplément de salaires versé par l'employeur, ce qui entraînerait une baisse du coût du travail pour ces catégories.

Au final, la baisse du coût du travail liée au supplément d'allègements de charges permettrait la création de 7 300 emplois. Au total, comme le résume le tableau 2, à l'horizon d'1 an, l'effet d'une hausse de 0,6 % du SMIC détruirait 1 400 emplois et dégraderait de 0,012 point de PIB les finances publiques.

**Tableau 2. Impact à 1 an d'un coup de pouce au Smic de 0,6 %**

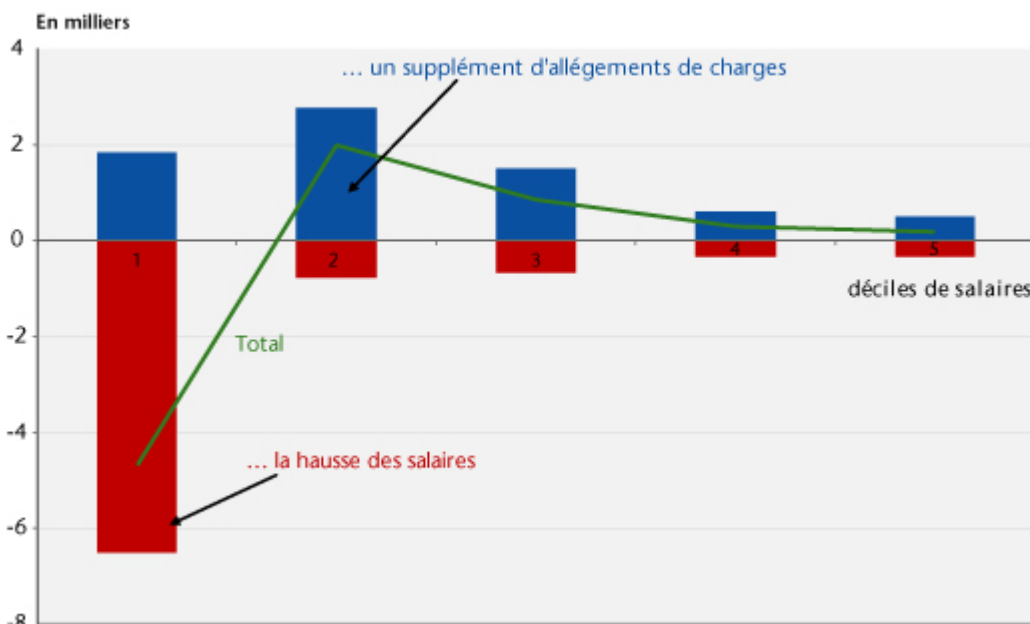
	Impact dû à la hausse du SMIC		Impact dû à la baisse des charges	Impact global
	Hausse du coût du travail	Hausse du revenu		
<b>Emploi total</b> (en milliers)	-15,6	6,9	7,3	-1,4
<b>Solde des APU</b> (en pts de PIB)	-0,006		-0,006	-0,012

Source : OFCE, calculs emod.fr

**...avec des effets différenciés selon la pyramide des salaires**

Une hausse de 0,6 % du SMIC conduirait à détruire 4 700 emplois au niveau du SMIC mais à en créer 2 000 pour les salaires du 2<sup>e</sup> décile, 900 pour ceux du 3<sup>e</sup> décile et environ 500 au-delà.

**Graphique 1. Impact sur l'emploi d'une hausse du SMIC de 0,6% selon les déciles de salaires**



Source : calculs OFCE.

[1] L'effet de diffusion rend compte de l'impact d'une hausse du SMIC sur la grille des salaires. Une faible diffusion a pour conséquence un écrasement de l'échelle des salaires.

[2] Selon la DGTPE, l'élasticité de l'emploi au coût du travail (DGTPE, annexes Rapport Besson, 2007) passe de 1,2 au

niveau du SMIC à 0,3 pour les salaires à 1,4 SMIC puis est constante au-delà.

[\[3\]](#) Aeberhardt R, P. Givord et C. Marbot (2012), « Spillover effect of the minimum wage in France: An unconditional quantile regression approach », *Document de travail de l'INSEE*, n° G 2012 / 07 et Goarant C, L. Muller (2012), « Les effets des hausses du Smic sur les salaires mensuels dans les entreprises de 10 salariés ou plus de 2006 à 2009 », *document de travail de la DARES* .